



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03587

Numéro SIREN : 788 988 053

Nom ou dénomination : A.B.I LOC

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2017 sous le numéro de dépôt B2017/030229

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD2017

Désignation de l'entreprise SASU ABILOC		10 bis rue GLEYZES		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		31200 TOULOUSE			
Numéro SIRET *		7 8 8 9 8 8 0 5 3 0 0 0 1 3			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
		Exercice N clos le 30062017		Exercice N-1 clos le 30062016	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	20 057	11 260
	Immobilisations financières* (1)	040	042	150	750
	Total I (5)	044	048	20 057	11 410
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	070	144 989	123 391
		072	074	12 406	17 119
	Valeurs mobilières de placement	080	082	8 000	8 000
	Disponibilités	084	086	13 224	11 449
	Charges constatées d'avance *	092	094	944	658
	Total II	096	098	179 563	160 616
	Total général (I + II)	110	112	211 030	171 723
PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100	100	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	12 879	11 941	
	Report à nouveau	134		(11 128)	
	Résultat de l'exercice	136	(149)	12 066	
	Provisions réglementées	140			
Total I	142	13 830	13 979		
Provisions pour risques et charges	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	8 999	39 064	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	168 144	118 680	
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	177 143	157 744		
Total général (I + II + III)	180	190 973	171 723		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
				833	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU ABILOC		Exercice N clos le 30062017		Exercice N-1 clos le 30062016		Néant ☐	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
				217		218	282 781	259 409	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226				588	
Autres produits			230	601			353		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	283 382		260 350		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : 12 569 - immobilier :)			242	50 313		31 799	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	7 410		4 663	
	Rémunérations du personnel *			250	175 982		170 454		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	39 265		33 346		
	Dotations aux amortissements *			254	7 735		6 103		
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	11		269	
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)				264	280 717		246 634		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	2 666		13 716		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	280					
	Produits exceptionnels		(IV)	290	833				
	Charges financières		(V)	294	2 059		808		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	1 589		841	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306					
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(149)		12 066		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	149		
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		2 153		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991				
Divers* (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344				
				Créance due au report en arrière du déficit	346				
Zones de revitalisation de la défense (44. terdecies)				127					
Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)				138					
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		9 426			
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS				352		354	7 422		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : *	4 312				360			
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370		372	7 422		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

A.B.I LOC

Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 EUROS

10 Bis, rue GLEYSES

31200 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 788 988 053

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017

L'an 2017, le 20 novembre à 9 heures.

Après avoir exposé que :

Denis CANO, Mandataire de la HOLDING D.M.G SASU actionnaire unique de la société A.B.I LOC a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Le Mandataire déclare que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Mandataire :

- la copie de la lettre de convocation adressée à l'actionnaire unique ;
- la feuille de présence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Mandataire déclare que les documents requis ont été adressés à l'actionnaire unique dans le délai de convocation prévu par les statuts.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Mandataire rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017 et quitus au Mandataire ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des salaires ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs à donner.

Le Mandataire prend les résolutions suivantes :

A.B.I LOC

Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 EUROS

10 Bis, rue GLEYSES

31200 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 788 988 053

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Mandataire, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au mandataire quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 juin 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires approuve la proposition d'affectation des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, la perte comptable de l'exercice d'un montant de 149 Euros est affectée comme suit :

RAN DEBITEUR	149 Euros.
--------------	------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 13 830 Euros et se décomposent de la façon suivante :

Capital Social	1 000 Euros.
----------------	--------------

Réserve Légale	100 Euros.
----------------	------------

Autres réserves	12 879 Euros.
-----------------	---------------

Report à nouveau débiteur	149 Euros.
---------------------------	------------

A.B.I LOC

Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 EUROS

10 Bis, rue GLEYSES

31200 TOULOUSE

RCS TOULOUSE 788 988 053

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017

TROISIEME RESOLUTION

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la date de création de la société.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à L. 223-19 du Code de commerce et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve successivement chacune desdites conventions conclues entre la société et la société HOLDING DMG SASU.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du Livre de Paie, approuve les salaires.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance se lève à 9 heures 45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Mandataire.

TOULOUSE

Le 20 novembre 2017

Denis CANO

Mandataire holding DMG SASU

